



Commune du FONTANIL-CORNILLON
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
 (sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
[Red Box] Zones d'interdictions	1'1, 1'2 : inondation en pied de versant
[Purple Box] Zones de projet possible sous maîtrise collective	T, T1, : crues de torrents
[Blue Box] Zones de contraintes faibles	T2, t : et des ruisseaux torrentiels
[White Box] Zones sans contrainte spécifique	V, v : ravinements et ruissellements sur versant
	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, P1, P2, : chutes de pierres
	P3, p1 : effondrement, suffosion
	F : effondrement, suffosion

sur le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et la suffosion : voir encart au 1/25 000
 Vu, pour être annexé à mon arrêté du 17 SEP 2007
 Pour le Préfet et par délégation
 Le Secrétaire Général
 Gilles BARSACQ

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

***** Limite de zone d'étude
 SCAN EDR © IGN 01

Établissement : Alp'Géorisques	Établi le : Avril 2005	Echelle : 1/5000
Établissement : Alp'Géorisques	Modifié le : Mai 2007	